



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 mars 2018 — N° 319

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 41.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire des Chevaliers de Colomb du conseil de Laprairie n° 4569.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Caroline Gauthier pour son courage et sa détermination face au cancer.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la création de L'Autre Avenue, Organisme de justice alternative.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la présence du Réseau FADOQ dans la communauté.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner la Journée de sensibilisation à l'arthrite.

21 mars 2018

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois bénévoles de la Gaspésie pour leur contribution au développement de leur région.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire du Club Optimiste de Saint-Michel.

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Laval Girard, membre du Club Lions Cap-Rouge–Saint-Augustin inc., pour son engagement communautaire.

M. Fortin (Pontiac) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de la trisomie 21.

À 9 h 54, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

21 mars 2018

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Surprenant (Groulx) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1098 Loi modifiant le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 1098.

Dépôts de documents

Mme Montpetit, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport sur la revue du mandat de la Société du Grand Théâtre de Québec;
(Dépôt n° 4150-20180321)

Le rapport sur la revue du mandat de la Société de développement des entreprises culturelles;
(Dépôt n° 4151-20180321)

Le rapport sur la revue du mandat de la Société de la Place des Arts de Montréal;
(Dépôt n° 4152-20180321)

Le rapport sur la revue du mandat de Télé-Québec.
(Dépôt n° 4153-20180321)

21 mars 2018

M. Ouimet, premier vice-président, dépose :

Une lettre et les pièces jointes à celle-ci, en date du 21 mars 2018, adressées à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, par M. Claude Surprenant, député de Groulx, concernant des faits nouveaux à la suite du dépôt du rapport d'enquête du Commissaire ad hoc à l'éthique et à la déontologie, le 30 novembre 2017.

(Dépôt n° 4154-20180321)

Dépôts de rapports de commissions

M. Iracà (Papineau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 21 et 22 février ainsi que les 13, 14, 15 et 20 mars 2018, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 165, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 4155-20180321)

Dépôts de pétitions

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 654 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le transport en commun dans la Pointe-de l'île.

(Dépôt n° 4156-20180321)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

21 mars 2018

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 20 mars 2018, sur la motion de M. Arcand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, proposant que le projet de loi n° 163, Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 430 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 163 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Fournier (Marie-Victorin), conjointement avec Mme Roy (Montarville), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le nouveau fonds fédéral consacré au multiculturalisme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Lemay (Masson), conjointement avec M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant l'utilisation des surplus générés par les écofrais; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

21 mars 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, conjointement avec Mme Jean (Chicoutimi), M. Lamontagne (Johnson), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise du commerce de détail et qu'elle rende hommage aux détaillants pour leur apport à l'économie du Québec;

QUE l'Assemblée nationale réitère son engagement à assurer l'équité fiscale entre le commerce en ligne et le commerce de détail.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. LeBel (Rimouski), M. Paradis (Lévis), M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le contrat des brise-glaces au chantier maritime Davie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 128, Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

21 mars 2018

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Régie de l'assurance maladie du Québec sur sa gestion administrative; puis en séance publique afin d'entendre la Régie de l'assurance maladie du Québec; enfin, en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions ou recommandations à la suite de cette audition.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire, ainsi que l'amendement transmis par Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

21 mars 2018

Adoption du principe

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, propose que le principe du projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 12 h 23, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec l'abolition, dans le prochain budget, de la contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés, aussi connue sous le nom de « taxe famille ».

21 mars 2018

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Nadeau-Dubois (Gouin) propose :

QUE la motion du député de Rousseau soit amendée de la manière suivante :

À la fin du paragraphe, après le mot « famille », ajouter « , et qu'il réintroduise le tarif unique de 5 \$ par jour ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec l'abolition, dans le prochain budget, de la contribution additionnelle pour les services de garde subventionnés, aussi connue sous le nom de « taxe famille », et qu'il réintroduise le tarif unique de 5 \$ par jour.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Marceau (Rousseau) et sur la motion d'amendement de M. Nadeau-Dubois (Gouin), sous réserve de la permission de son auteur.

21 mars 2018

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Marceau (Rousseau) refuse la proposition d'amendement de M. Nadeau-Dubois (Gouin).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **431** en annexe)

Pour : **44** Contre : **56** Abstention : **0**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 22 mars 2018, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 14, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 mars 2018, à 9 h 40.

21 mars 2018

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 21 mars 2018, à 12 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 163 Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives

Le Président

JACQUES CHAGNON

21 mars 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Arcand, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

(Vote n° 430)

POUR - 106

Anglade (PLQ)	Fournier (PQ)	Lessard (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	(Marie-Victorin)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	Samson (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Billette (PLQ)	Giguère (PLQ)	Melançon (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Dubuc)
Bonnardel (CAQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Spénard (CAQ)
Bourcier (PQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Iracà (PLQ)	(René-Lévesque)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Jean (PQ)	Ouellet (IND)	Surprenant (IND)
Carrière (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Vachon)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Kotto (PQ)	Pagé (PQ)	Tremblay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Paradis (CAQ)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Lamarre (PQ)	(Lévis)	Vallée (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	Vien (PLQ)
Couillard (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Plante (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Cousineau (PQ)	LeBel (PQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Leclair (PQ)	Poirier (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	
de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	
Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)	
(Pontiac)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)	
Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
(Sherbrooke)			

21 mars 2018

Sur la motion de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 431)

POUR - 44

Bergeron (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Jean (PQ)	Marceau (PQ)	Rochon (PQ)
Bonnardel (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bourcier (PQ)	Kotto (PQ)	Massé (IND)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Samson (CAQ)
Charette (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Cousineau (PQ)	Lamontagne (CAQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Pagé (PQ)	Spénard (CAQ)
Fournier (PQ)	LeBel (PQ)	Paradis (CAQ)	Turcotte (PQ)
(Marie-Victorin)	Leclair (PQ)	(Lévis)	Villeneuve (PQ)
Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Picard (CAQ)	
(Jonquière)	Léger (PQ)	Poirier (PQ)	
Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Richard (PQ)	

CONTRE - 56

Arcand (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Huot (PLQ)	Polo (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)
Bernier (PLQ)	David (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leitão (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Blais (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Sherbrooke)	Matte (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Boucher (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Boulet (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	(Saint-Laurent)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Busque (PLQ)	Giguère (PLQ)	Moreau (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	Morin (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)